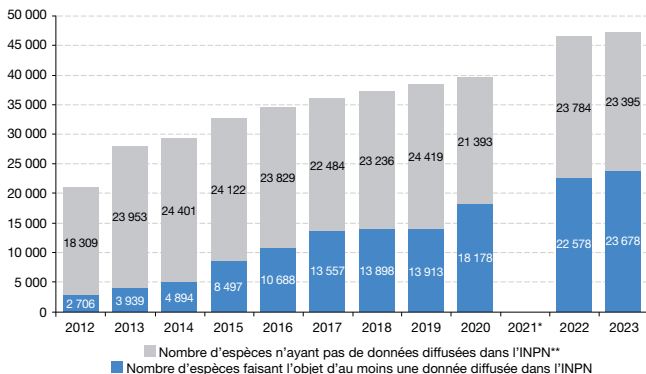


# Niveau de connaissances de la répartition des espèces marines

## PROPORTION D'ESPÈCES MARINES LISTÉES DANS LE RÉFÉRENTIEL TAXONOMIQUE NATIONAL FAISANT L'OBJET D'AU MOINS UNE DONNÉE D'OCCURRENCE DE 2012 À 2023

En nombre d'espèces



\* Rupture de série : pour des raisons inhérentes à une modification de calcul, les données 2021 ne sont pas représentées.

\*\* Inventaire national du patrimoine naturel.

Notes : toutes les espèces métropolitaines et ultramarines de TaxRef sont prises en compte ; l'état des connaissances est dressé au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Champ : France métropolitaine, DROM et COM.

Source : INPN/SINP - TaxRef v16, PatriNat (OFB-CNRS-MNHN), décembre 2022. Traitements : PatriNat ; SDES, 2023

Le référentiel taxonomique national (TaxRef) diffusé sur le portail de l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN) recense chaque année les espèces métropolitaines et ultramarines animales, végétales et de champignons ayant fait l'objet d'au moins une donnée d'occurrence, c'est-à-dire associée à un lieu, une date et un observateur. Collectées notamment dans le cadre d'inventaires de terrain, ces données géoréférencées permettent de territorialiser les enjeux de conservation des espèces et d'orienter les choix stratégiques des politiques publiques en matière de planification territoriale. Elles contribuent également à l'évaluation de l'état de conservation et au suivi de tendance de milliers d'espèces.

Début 2023, sur les 202 456 espèces recensées en France métropolitaine et en outre-mer, seules 47 073 espèces marines sont validées et listées dans le référentiel. Parmi celles-ci la moitié (50 %) possède au moins une donnée d'observation diffusée sur le portail de l'INPN.

La France ne dispose d'aucune donnée accessible pour 50 % des 47 073 espèces marines. Même si leur acquisition est en constante progression (2 706 espèces avec au moins une donnée d'occurrence en 2012 contre 23 678 en 2023), la connaissance demeure partielle et insuffisante pour certaines d'entre elles (cas des inventaires dans les fonds marins notamment). Disposer d'une unique observation est par exemple insuffisant pour statuer sur le degré de présence d'une espèce. Aussi, la proportion d'espèces faisant l'objet d'au moins une donnée d'observation ne constitue qu'un degré imparfait de la connaissance.

Les espèces marines représentent le groupe d'espèces où l'acquisition de données reste encore difficile et nécessite un renforcement de moyens matériels et financiers pour assurer, entre autres, des campagnes d'inventaires sur les groupes taxonomiques dont la connaissance est encore lacunaire.